



**BRAY SUR SEINE**  
PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal**

<b>Date de convocation :</b> 10 juillet 2014	<b>Date d'affichage :</b> 10 juillet 2014	<b>Membres en exercice : 19</b> <b>Présents : 14</b> <b>Votants : 18</b>	<b>Nombre de délibérations : 41</b>
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

---

**Délibération N° 2014-06-24**

**Délibération sur la tarification de la cantine scolaire**

---

Après avoir rappelé que sur l'année scolaire 2013-2014, la cantine présente un déficit de 36 359,44 € sur un total des dépenses égal à 85 964,50 €, sans prendre en compte l'entretien et l'amortissement du bâtiment, et sur avis de la commission des finances les tarifs de la cantine scolaire qui seront appliqués à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014 seront :

- Bray + CLIS Quotient Familial de 0 à 6 428 €.....3,57€  
Quotient Familial de plus de 6 428 €.....5,07€
- Extérieurs Bray.....6,80€

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la tarification de la cantine scolaire appliquée à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014.**

Délibération certifiée exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture de  
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme  
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,  
Emmanuel MARCADET